

**Actes des travaux du 5^{ème} congrès
des Recherches Féministes dans la Francophonie
Plurielle**

**Le féminisme face aux défis
du multiculturalisme**

Rabat, les 21 - 25 Octobre 2008

Maroc

Militantisme / études féministes / études de genre : Regard sur les enjeux d'aujourd'hui

*Françoise PICQ**

Les études féministes, en France, se sont développées à la suite du mouvement féministe des années 1970. Elles ont poursuivi les questions qui avaient été soulevées par celui-ci, tout en mettant en question les méthodes et critères académiques. En investissant l'université et les organismes de recherche, les militantes entendaient prolonger la critique politique de la place faite aux femmes dans la société par la critique d'un savoir constitué sur leur exclusion. Mais en s'institutionnalisant les Études féministes se détachaient de leur origine militante, évoluant vers plus de rigueur scientifique, et vers l'acceptation des exigences académiques.

L'institutionnalisation a été un processus controversé. A chaque étape il fallait choisir jusqu'où accepter des compromis, et quand ceux-ci risquaient de devenir compromission. Pour faire reconnaître le champ de recherche ouvert par les interrogations féministes, il fallait donner des gages de scientificité, s'éloigner un peu plus de son origine militante. Certaines dénonçaient alors la « récupération » au nom d'un féminisme original, plus radical.

La substitution de la terminologie « études de genre », à celle d'« études féministes » fait partie de ce processus. Il y a des raisons théoriques, non négligeables à l'adoption du concept de genre : celui-ci fournit une justification scientifique à la remise en question féministe d'une « nature féminine ». De plus il s'intéresse aux rapports sociaux entre les sexes, et non plus seulement aux femmes. Mais c'est surtout la manifestation de distance avec le militantisme qui explique la préférence désormais donnée par la plupart des chercheuses à cette approche.

Recherche et militantisme féministe se sont développées de façon de plus en plus parallèle. C'est que l'une et l'autre n'obéissent pas aux mêmes exigences.

On peut regretter cette séparation et tenter de retisser le lien. C'est ainsi qu'une résolution a été votée par le 3^e Congrès de la Recherche féministe francophone, à Toulouse en 2002. Mais celle-ci n'a pu déboucher concrètement.

Pour ma part, comme beaucoup d'autres chercheuses, notamment celles qui se regroupent dans l'Association nationale des études féministes (ANEF), je reste attachée à la dénomination d'« Etudes féministes », qui reconnaît la liaison, en même temps que

* *Françoise PICQ, IRISES, Université Paris Dauphine France.*

la tension entre recherche et militantisme.

L'un des apports épistémologiques de la critique féministe dans la recherche a été la place donnée à l'expérience personnelle comme source de connaissance, la valeur heuristique de la subjectivité, du vécu. Même si l'on doit faire preuve de vigilance critique, il est légitime de prendre en compte ce qu'on peut découvrir dans sa propre pratique.

1- Recherche et militantisme.

Mon histoire se confond avec celle des études féministes. J'ai participé au Mouvement de libération des femmes, depuis 1970. Et j'ai été partie prenante de l'institutionnalisation des études féministes, à chacune de ses étapes. Je n'ai cessé de réfléchir à ce processus d'institutionnalisation et à la tension entre les exigences contradictoires du militantisme et de la recherche.

De plus mon objet d'études privilégié c'est le mouvement féministe. D'abord, à partir de mon engagement féministe, je me suis intéressée au féminisme dans l'histoire. Je voulais mettre en question les stéréotypes fabriqués à propos des féministes de la « première vague », que nous avions superbement ignorées quand nous nous étions mises en mouvement (intitulant notre première publication collective « Libération des femmes, année zéro »). Je m'intéressais à celles qui préfiguraient nos questionnements, notre radicalité, nos conflits avec le mouvement révolutionnaire : féministes radicales à l'intérieur du mouvement ouvrier, néo-malthusiennes... et aux questions et débats qui retrouvaient une actualité : féminisme et lutte des classes, « féminisme bourgeois » et anti-féminisme socialiste ; à la solidarité entre les femmes par-dessus la division des classes. Les découvertes n'ont pas manqué, qui donnent poids aux analyses féministes [Picq, 1984]. L'histoire des femmes et du féminisme est née de recherches militantes, avant qu'une nouvelle génération d'historiennes ne la prolonge et l'approfondisse avec des méthodes incontestables.

Plus tard j'ai pris pour objet d'étude le Mouvement féministe dont j'avais été une actrice, et il m'a fallu changer de posture épistémologique. Je cessais d'être une militante de ce mouvement pour en devenir une analyste. Il me fallait prendre une certaine distance pour envisager le Mouvement dans sa globalité et construire une analyse critique ; pour mettre en question ses affirmations. Prendre pour hypothèses de recherche les allégations féministes, et les soumettre à des vérifications sociologiques m'a permis d'intéressantes analyses de l'écart entre discours et pratiques, entre projets explicites et stratégies inconscientes [Picq, 1993].

C'est dans cette position de « *chercheuse féministe, ayant le féminisme pour objet d'étude* », que je me situe par rapport au féminisme, qui –après un reflux dans les années 1980- connaît aujourd'hui un renouveau certain. Les exigences de la recherche se distinguent de celles de la mobilisation militante : Alors que pour l'action il faut choisir, prendre parti pour telle ou telle des positions, j'essaie de considérer l'ensemble des groupes et des positions, de prendre en compte les points de vue opposés, d'analyser les controverses en tant que telles pour comprendre les nouveaux enjeux dans leur contexte. Il me semble que c'est ainsi que les chercheuses peuvent être utiles aux militantes ; en les déstabilisant et en les obligeant à prendre en compte la complexité des situations.

Pour autant je ne prétends pas à la neutralité ou à l'objectivité. Je reste féministe, et la connaissance que j'ai acquise de l'histoire du féminisme me donne des outils d'analyse pour analyser les controverses actuelles. Mes choix politiques fondamentaux demeurent ceux d'un féminisme lié à l'histoire sociale, mais non pas subordonné.

Le recul historique permet de donner sens aux questions importantes, d'en relativiser d'autres : de distinguer l'essentiel du conjoncturel. L'essentiel, c'est ce que le féminisme a conquis dans sa longue histoire cumulative, et qui a permis aux femmes d'exister comme individus. Sur le moment, il est difficile de savoir avec certitude où est l'intérêt des femmes. Cela ne devient évident qu'après coup. Parmi les différentes positions coexistant dans le mouvement féministe, telle ou telle se révélera comme ayant –ou non- favorisé l'autonomie des femmes. C'est ainsi que la loi de 1920, qui réprimait l'avortement et l'information sur la contraception, n'a été considérée comme une « loi scélérate » à l'époque que par une minorité de féministes. C'est ainsi, à la Libération, que la promotion des droits de la mère, qui accompagnait la politique familiale nataliste, a été généralement appréciée. Ce n'est que plus tard qu'on a pu voir qu'elle avait entraîné le retour des femmes au foyer, et leur exclusion sociale au moment où elles obtenaient enfin l'égalité des droits. Le mouvement féministe des années 1970 peut être largement compris comme une réaction à cet enfermement des femmes au foyer.

La distinction de l'essentiel et conjoncturel, me semble un critère important pour appréhender les nouveaux enjeux auxquels le féminisme est confronté. Il y a les acquis fondamentaux sur lesquels il ne faut pas céder. Acquis de la première vague : l'égalité des droits civils, les droits civiques, le droit à l'éducation, le droit au travail ; acquis de la deuxième vague : le droit à disposer de son corps et à exister autrement que par des fonctions d'épouse et de mère. Et puis il y a le conjoncturel, dont il faut accepter qu'il soit remis en question par les générations suivantes, qui ne poursuivront notre combat qu'en le redéfinissant en fonction des enjeux et des principes qui sont les leurs. Il n'est pas

facile de voir notre « héritage » critiqué, déformé, par celles qui se réclament aujourd'hui du féminisme. C'est pourquoi il me semble important de faire cette distinction entre les remises en question qu'on doit accepter et celles sur lesquelles il n'est pas possible de transiger [Picq, 2002].

Le contexte politique d'aujourd'hui est bien différent de celui dans lequel s'était développé le féminisme des années soixante-dix, à la suite du mouvement de Mai 68 et de sa contestation générale de la société. C'est ceux-là qui expliquent les modes d'intervention du MLF. Les novations qui ont permis de faire bouger les choses, dans la provocation, le jusqu'aboutisme, n'ont de sens que dans le climat social d'alors, celui d'une société dynamique où le modèle traditionnel dominant était en décalage par rapport à l'état des rapports sociaux de sexe.

Aujourd'hui, la crise et la peur de la régression l'emportent à tous les niveaux. Crise de l'Etat providence et du modèle d'intégration dans la République ; tensions géopolitiques sur fonds de retour du religieux et de conflits identitaires.

Les conceptions politiques des années soixante-dix, les contradictions principales et secondaires doivent être repensés dans une conjoncture toute différente.

C'est bien la question que pose ce 5^e Congrès des recherches féministes dans la francophonie : « Le féminisme face aux défis du multiculturalisme ». J'ai choisi d'apporter quelques éléments à cette réflexion à partir de mon expérience de chercheuse féministe, spécialiste de l'histoire du féminisme en France.

2 - Féminisme et laïcité

Le féminisme français, depuis 1789, a partie liée avec l'histoire révolutionnaire, avec le mouvement social, avec le combat républicain et laïc. C'est en vertu des grands principes, proclamés universels que les féministes se sont mobilisées. Les femmes étaient exclues des « Droits de l'homme et du citoyen », sous prétexte d'une « nature » qui s'imposait à elles. La République les a exclues du suffrage « universel » sous prétexte d'une « différence des sexes » qui les empêchait d'être des « individus abstraits ». Mais c'est sur ces principes que les féministes en France se sont toujours appuyées pour contester l'exclusion des femmes. Elles ont fini par gagner parce que la logique était imparable ; les Droits de l'homme amènent aux droits des femmes, le suffrage « universel » ne peut pas indéfiniment exclure les femmes, l'école laïc aide aussi à l'émancipation des femmes.

Aucun des courants politiques successifs du mouvement social qui ont fait l'histoire n'ont spontanément fait leur place aux femmes dans leurs théories, ni en leur sein,

et n'ont reconnu le féminisme comme partie intégrante de leur combat (si ce n'est après-coup) ; mais les féministes, elles, ont toujours inscrit leur cause dans ceux-là, revendiquant les droits des femmes au nom des principes universels. Des féministes ont participé aux divers réseaux politiques : franc-maçonnerie (loge du Droit humain fondée en 1893 par Maria Deraisme et Georges Martin), cercles de la libre pensée, Ligue des Droits de l'Homme (Jeanne Schmall, Adrienne Avril de Sainte Croix, Maria Véroine), Parti socialiste et communiste (Madeleine Pelletier, Hélène Brion), anarchistes et néo-malthusiens (Nelly Roussel). Même le Parti radical, opposé au vote de toutes les femmes par peur de l'influence cléricale, mais pas à l'influence de femmes exceptionnelles, avait ses Egéries, comme Cécile Brunsvicg, qui fut Sous Secrétaire d'Etat sous le Front populaire.

La laïcité visait à fonder une société civile qui trouve en elle-même sa raison d'être. Elle portait promesse d'émancipation, par la raison, par la distinction des croyances (qui appartiennent au privé) et des connaissances (transmises par l'école). Avec le rétablissement du divorce (Loi Naquet 1884), le mariage n'est plus un sacrement, indissoluble, (ce que Dieu a béni, l'homme ne peut le défaire), mais un contrat entre deux individus. L'Ecole public, laïc, gratuite et obligatoire a offert aux femmes aussi le moyen de se penser comme des individus.

D'autres pays, notamment anglo-saxons et protestants, ont pu connaître une toute autre histoire. Mais en France le féminisme ne pouvait que s'opposer au catholicisme qui donnait statut de volonté divine à la division sexuelle des rôles, à la sujétion de la femme au mari, à l'assignation à la maternité ; il ne pouvait trouver un soutien que dans la bataille pour la laïcité.

Le féminisme des années 70 a repris le combat avec les enjeux qui étaient ceux de l'époque : il ne s'agissait plus de conquérir l'égalité des droits, mais l'autonomie de destin par la maîtrise de la procréation et l'autonomie professionnelle. La « libre disposition de son corps » était déclinée en droit à l'avortement et à la contraception, refus du viol et des violences ; mais aussi contestation des rôles sociaux, refus de l'enfermement dans la famille, le mariage, la maternité, le foyer.

Dans une époque dominée par la problématique marxiste, la dimension laïc du combat n'a pas toujours été clairement affirmée. La laïcité était une sorte d'évidence apaisée, un équilibre accepté de part et d'autre, même si des accès de fièvre sporadiques pouvaient surgir, devant chaque tentative de déplacer les lignes autour de l'école. Pourtant, les camps qui se sont dessinés de part et d'autre dans la campagne pour l'avortement étaient clairement structurés autour de l'opposition classique : catholicisme / laïcité ; les protestants, rejoignant souvent alors le camp laïc, comme ils l'avaient fait au moment de la construction de la République.

Et ce qui a permis la victoire, c'est un large soutien de femmes, mais aussi d'hommes : médecins, partis de gauche, démocrates, libéraux, modernistes qui se retrouvaient dans ce clivage traditionnel de la société française. La dimension laïc du combat féministe est devenue évidente plus tard avec la croisade du pape.

A partir de 1989, et de la première « affaire du voile », la question de la laïcité en France s'est posée de façon nouvelle. Il était facile de savoir de quel côté se situer, comme féministe, lorsque un Etat laïc cherchait à s'émanciper d'une religion dominante, longtemps liée à l'Ancien régime, qui s'était opposée à la République, et ne l'avait admise en 1892 que pour mieux continuer dans son cadre le combat contre elle, qui avait résisté à la séparation des Eglises et de l'Etat et au maintien des celles-là dans l'ordre du privé, qui avait cherché à maintenir son influence sur l'ordre social, la morale traditionnelle, s'opposant farouchement à la libéralisation des mœurs.

C'était autre chose avec l'Islam. Une religion qui n'avait pas été présente au pacte laïc du début du siècle et s'en trouvait discriminée. Qui revendiquait sa place comme deuxième religion de France, et cherchait à son tour à déplacer les lignes. Jusqu'à quel point pouvait-on tolérer l'atteinte à la laïcité, dont les jeunes filles voilées étaient un signe ostensible ? Cela méritait-il qu'elles soient exclues de l'école, cette institution fondatrice de l'unité nationale par l'intégration des nouveaux citoyens ? Le débat fut vif et riche d'argumentations contraires. Certains en profitèrent pour réaffirmer des positions fermes, dans un sens ou dans un autre ; mais bien des familles de pensée se divisèrent. Chaque position avait ses raisons. Mais aussi ses non-dits. La présence de plus en plus visible de descendants d'immigrés, la montée de l'intolérance à leur égard, mesurée au vote Le Pen, la nécessité de se démarquer absolument des discours d'exclusion et de préférence nationale entraînaient des attitudes contradictoires à l'égard de la religion des dominés, des anciens colonisés.

Parmi les féministes, deux points de vue s'opposaient. Il y avait celles pour qui le voile islamique était l'intolérable symbole de l'infériorité féminine, et celles qui refusaient l'exclusion des filles voilées de l'école, seule voie de leur émancipation.

Le gouvernement socialiste ne trancha pas, s'en remit au Conseil d'Etat, qui rendit une décision nuancée. Le port du foulard islamique n'était pas en soi contraire à la laïcité, à condition qu'il ne s'accompagne pas de prosélytisme et que toutes les règles de l'école soient respectées, en particulier les règles de sécurité. Il revenait à chaque établissement de définir les limites de la tolérance dans son règlement intérieur. Et aux tribunaux administratifs de trancher les différends.

Une médiatrice fut nommée par l'Education nationale, qui réussit à démêler bien des cas et à amener à des compromis.

Du point de vue du féminisme, l'année 1995 a marqué un tournant. La conférence mondiale sur les femmes de Pékin a vu l'offensive du Vatican contre le droit des femmes à disposer de leur corps et son alliance avec les Etats théocratiques (catholiques et musulmans). Et la résistance farouche qu'il fallut opposer à cette régression. L'avortement était devenu le principal enjeu du conflit entre religion et laïcité. Il est aujourd'hui l'emblème de la catholicité en Europe, où trois Etats, l'Irlande, la Pologne et Malte continuent à l'interdire. Le statut des femmes est re-devenu un enjeu politique et le critère d'émancipation du pouvoir politique à l'égard de la religion. L'avortement légal, avec le préservatif et le mariage homosexuel, structure l'opposition des anciens et des modernes.

En même temps, en France, le retour de la droite au pouvoir a montré que les acquis restent fragiles. Les atteintes au droit à l'Interruption volontaire de grossesse et à la contraception, le réveil d'une vision traditionnelle du rôle des femmes, l'influence évidente de l'Église la plus réactionnaire ont réveillé une opposition concertée. Le vaste camp qui avait permis les victoires des années soixante-dix s'est reformé. Autour de la CADAC (Coordination des associations pour le Droit à l'avortement et à la contraception) une manifestation pour les droits des femmes, appelée par une centaine de partis de gauche, syndicats, associations diverses a marqué le réveil d'un mouvement social qui allait déferler à sa suite. Les droits des femmes sont devenus un thème unificateur, compris d'emblée dans la vision progressiste qui s'opposait au gouvernement de droite.

La question du voile islamique à l'école a été posée à nouveau dans les années deux mille. De manière plus radicale. Le 11 septembre était passé par là et l'Islam n'était plus la religion des pauvres. Derrière lui se profilait l'islamisme, qui déclarait une guerre sans merci à l'Occident.

Le voile était le symbole d'une identité musulmane revendiquée, affirmée comme refus d'intégration à la société française et à son partage laïc entre le privé et le public. Il est apparu aussi comme un signe de l'inégalité entre les sexes, de leur séparation rigide. Imposé par les hommes ou revendiqué par des femmes au nom de leur libre choix, il était le signe d'une vision traditionnelle qu'on avait crue en voie de disparition et qui s'opposait au modèle de la femme moderne.

L'égalité entre les femmes et les hommes, qui était admise en principe pour mieux être négligée, est alors apparue comme constitutive de l'identité nationale. Et le voile islamique comme sa négation.

Dans le débat qui a abouti au vote de la loi de mars 2004, interdisant à l'école les signes religieux ostensibles, l'argument de l'égalité des sexes a été mis en avant, bien au-delà des milieux féministes. A tel point qu'il en devenait suspect. Comment croire en la sincérité

de ceux qui ne voient le sexisme que lorsqu'il se manifeste chez les « Autres » ; lorsqu'il est le signe d'une tradition culturelle inassimilable. Le voile était le premier symptôme de la négation de l'individualité féminine, dans un continuum où mariages forcés et crimes « d'honneur » signaient l'impossible intégration.

Parmi les féministes, la différence de points de vue s'est creusée jusqu'à la rupture.

Les violences à l'égard des femmes dans les « quartiers » ghettoisés ont soulevé un problème comparable. Quelle place donner à certains faits divers dramatiques ou phénomènes de bandes s'en prenant aux femmes dans une affirmation sauvage de domination masculine ?

Le mouvement Ni putes, ni Soumises, est apparu sur la scène public en 2003, rejoignant la manifestation du 8 mars après une marche à travers la France. Il dénonçait la régression de la condition des femmes dans les cités, les « tournantes » (viols collectifs) et la terreur que faisaient régner de jeunes caïds, aboutissant à ce qu'une jeune fille qui bravait leur loi soit brûlée vive.

Le renouveau du féminisme explosait dans ce déferlement de filles des cités, jeunes, superbes, déterminées. Les féministes ne pouvaient que se reconnaître dans ce combat qui reprenait le leur, même si celui-ci critiquait le « féminisme qui a déserté les cités ».

Mais bientôt le succès médiatique de ce mouvement et le soutien gouvernemental à son égard éveillèrent la méfiance de certain-e-s. Mettant l'accent sur ces violences là, le combat de NPNS n'aboutissait-il pas à stigmatiser le « garçon arabe » [Guénif-Souilamas et Macé, 2006], à montrer du doigt certaines populations comme si elles étaient toutes entières et seules responsables des violences à l'égard des femmes ?

La place des populations immigrées, notamment musulmanes, est un problème pour l'ensemble des sociétés occidentales. Elle se pose de façon spécifique en France, à la fois en raison de l'ancienneté et de l'importance de l'immigration, et en raison du modèle historique d'organisation sociale. Le modèle français d'intégration, républicain et laïc, prétend unifier la nation, à travers la citoyenneté des individus et renvoie hors de l'espace public les spécificités et solidarités communautaires. Il se méfie des communautés qui divisent et ne leur reconnaît aucun droit. La laïcité impose la privatisation des convictions religieuses, leur subordination à l'idéal républicain, donc la discrétion de toute profession de foi. Le droit du sol, l'école public, les mariages mixtes sont censés intégrer les générations successives d'arrivants. La trilogie républicaine leur propose Liberté, Egalité et Fraternité.

Dans la réalité, évidemment, les choses ne sont pas aussi idylliques. Elles ne l'ont jamais été ; mais le modèle fonctionnait. Il est aujourd'hui en crise. La République n'a pas tenu

ses promesses de marche vers l'égalité. La relégation dans des quartiers, ghettoïsés de fait, est une contradiction absolue. L'école ne joue plus son rôle d'intégration et de promotion, elle n'est plus le creuset d'une nation en reformation constante, au-delà des particularismes et des ségrégations. Les discriminations sont de plus en plus visibles, même si l'interdiction de « statistiques ethniques » ne permet pas de les mesurer.

Alors le ressentiment à l'égard de la République s'exprime de diverses manières. Violences, incendies de voitures et de bâtiments publics, révolte des banlieues, dénonciation du « néo-colonialisme ». Et les femmes, comme souvent,

sont un enjeu dans ce conflit. Issues de l'immigration, seront-elles fidèles à leur origine ou « occidentalisées ».

Le voile, qui distingue, qui met à part, exprime le refus du modèle occidental, à la fois dans sa dimension impérialiste de domination sans partage, de l'argent et du matérialisme, et dans celle de la modernité occidentale : dont l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté individuelle. Dans le contexte géopolitique de division du monde, il est une affirmation politique.

Le clivage qui divise les féministes à son sujet réduit souvent la complexité de la question à une seule contradiction. Et soutient sans partage celles qui incarnent ce choix politique.

Il y a à l'extrême gauche notamment ceux qui, pour continuer le combat antiraciste tiers-mondiste et anti-impérialiste, soutiennent la présence à l'école des jeunes filles voilées (Collectif « Une école pour toutes et pour tous ») et dénoncent avec les « Indigènes de la République » la loi de 2004 comme étant le symbole même de l'oppression néo-coloniale : une loi d'exception, une offensive réactionnaire « frauduleusement camouflée sous les drapeaux de la laïcité, de la citoyenneté et du féminisme ». Ni la laïcité, ni l'égalité des femmes et des hommes ne sont dans cet optique des valeurs primordiales. La République n'est vue que comme un leurre, un camouflage néocolonial.

De l'autre côté il y a celles (et ceux) qu'inquiète un retour en force des religions dans la vie sociale. La République, malgré ses promesses non tenues, reste pour elles/eux une protection contre l'obscurantisme et l'enfermement communautariste. Le mouvement Ni putes, ni soumises affiche ainsi sa propre trilogie républicaine : Egalité, Mixité, Laïcité ! La loi contre les signes religieux ostensibles à l'école est pour elles un coup d'arrêt nécessaire à la régression de la condition des femmes, dont le retour du voile est le symbole. Elles ont appris à l'école républicaine les valeurs de liberté et d'égalité et la laïcité leur apparaît comme une protection.

D'autres, dans une volonté de tenir les deux bouts et de ne pas diviser le féminisme, se prononcent contre le voile et contre la loi. Tentant de relativiser la contradiction au regard

de la question sociale et de son poids particulier sur les femmes.

En tant que chercheuse féministe, je m'efforce de comprendre le clivage et les différentes positions par rapport aux priorités des unes et des autres. Pour autant je ne les considère pas comme équivalentes. Au regard de l'histoire du féminisme et du partage entre l'essentiel et le conjoncturel, il me paraît nécessaire de résister à la régression de la condition des femmes, surtout quand elle touche les jeunes filles issues de l'immigration qui s'inscrivent dans la suite du combat féministe.

Le féminisme a été accusé d'être bourgeois ou blanc, ou de diviser la classe ouvrière, pour interdire aux femmes de lutter pour leur propre compte. Les accusations d'aujourd'hui à l'égard de celles qui trahissent leurs racines ou cèdent aux sirènes de l'occident sont du même type et visent le même but. Le féminisme n'existe jamais que comme exigence d'une prise en compte prioritaire de l'intérêt collectif des femmes. Il ne néglige pas les autres rapports de pouvoir, mais refuse de s'y subordonner.. Il est difficile de faire le tri parmi les revendications identitaires entre celles qui sont démocratiques et celles qui ne le sont pas, comme il est difficile de distinguer les valeurs universelles de la domination occidentale ; mais la laïcité reste un principe d'organisation permettant de gérer au moins mauvais les rapports entre le collectif et l'individuel. Elle reconnaît la religion comme un choix individuel, une liberté ; non un principe organisateur de la société.

Bibliographie

Ouvrages

- FOUREST C. et VENNER F., 2003, Tirs croisés, la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman, Calmann-Levy, Paris, France
- GUENIF-SOUILAMAS N. et MACE E., 2006, Les féministes et le garçon arabe, Editions de l'Aube, Paris France
- PICQ F, Libération des femmes, les années mouvement, Editions du Seuil, Paris France

Articles :

- Picq F., « Qu'est-ce que le féminisme bourgeois ? », in Stratégies des femmes, 1984, Editions Tierce, Paris, France